

COMPTE-RENDU

de la séance du Conseil Municipal du lundi 22 novembre 2021 à 20 h

Sous la Présidence de Monsieur Christophe PILLON, Maire

L'an deux mille vingt et un et le vingt deux du mois de novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de La Bastide de Sérou, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe PILLON, Maire de la commune.

Présents : Jean-Noël Abribat, Denis Cambus, Emmanuel Dupuy, Guillaume Lazerges, Ludovic Mazières, Alain Metge, Yves Micas, Olivier Monségu, Isabelle Ottria, Christophe Pillon, Thierry Pros et Emmanuel Rimann.

Absents ayant donné procuration : Roger Eychenne (à Thierry Pros) – Juliane Boistel (à Olivier Monségu)

Excusé :

Absente : Sandrine Dupuy

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil. **Isabelle Ottria** est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

➤ Approbation

Monsieur le maire propose d'approuver le compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du mardi 12 octobre 2021.

VOTE : Pour à l'unanimité

➤ Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (délibération n° 2020-36 du 02 juillet 2020)

- Contrat assurance du personnel avec Groupama taux 8,48 % à compter du 01/01/2022
- CDD remplacement personnel titulaire en arrêt maladie service technique jusqu'au 31/12/2021

➤ Délibérations

2021-76 – Proposition de décision modificative budget principal

Dépenses : c/1641 capital : + 2 900 € c/2315 immo en cours : - 2 900 €

VOTE : Pour à l'unanimité

2021-77 – Proposition de création nom de rue : raz du mur

VOTE : Pour à l'unanimité

2021-78 – Proposition de participer tous les 2 ans à un Programme d'Intérêt Général à hauteur de 3 000 € sortie de vacance et 1 500 € création de T2

VOTE : Pour à l'unanimité
Inscrire la dépense au budget primitif 2022

2021-79 – Rapport d'activité de la Communauté Communes Couserans Pyrénées 2020
Le Conseil à l'unanimité PREND ACTE du rapport

2021-80 – Convention de rappel à l'ordre avec le TGI de Foix

VOTE : Pour 10 – Contre 4

2021-81 – Proposition de maintenir le montant de l'indemnité des adjoints jusqu'à la fin du mandat (75 % de l'indemnité maximale)

VOTE : Pour à l'unanimité

2021-82 – Proposition voirie sous mandat 2022 (montant maximum 50 000 €) : chemin du Barat et du chemin de l'épine à l'embranchement tour du loup

VOTE : Pour 13 – Abstention 1
Recenser l'état des chemins qui donnent accès aux hameaux et définir les critères de priorité

2021-83 – Subvention 2021 : Pro Séronais 150 € et Fauconfasse 400 €

Subvention Pro Séronais : **VOTE** : Pour à l'unanimité

Subvention Fauconfasse : demande ajournée en attente informations complémentaires de l'association

➤ Avis du conseil

- Calendrier prévisionnel des réunions du conseil municipal et des élus
Proposition conseil municipal toute les 6 semaines. Réunion des adjoints 15 jours avant le conseil pour préparer l'ordre du jour. A rediscuter en séance du 13/12/2021
- Modèle de relevé des échanges en commission et comité consultatif
- Logo sponsor vidéo village vacances : 450 € ht (540 € ttc)

VOTE : Pour 10 – Abstention 4

- Location ancienne école d'unjat (1^{er} étage) au Groupement de Défense Sanitaire Apicole de l'Ariège (GDSA09) et occasionnellement le rez-de-chaussée
1^{er} étage : location 50 €/mois sans chauffage en précisant sur le bail « local de stockage » et les conditions de fin de bail
Rez-de chaussée : location au tarif en vigueur en réservant au préalable au secrétariat
- Architecte urbaniste pour projets zone coulant des moulins-arize-lambrilles
Collecter les besoins et se faire aider par le CAUE
- Travaux de réfection et d'amélioration de l'école (commission scolaire)
2 réflexions distinctes : aménagement et agrandissement de la cour
Des réseaux importants passent devant le portail actuel
- Mise à disposition du hangar « Martinez » à l'Entente Bouliste Séronaise
Faire venir une entreprise pour chiffrer la mise en sécurité du hangar
- Point sur les travaux de la traverse
Accord pour la remise en état du parking. Les soldes de subventions ne peuvent pas être demandés sans le décompte général définitif de l'opération
- Demande de subvention D.E.T.R. 2022 (Dotation Equipement Territoires Ruraux)
Toit de la mairie : coût 70 000 € subventionnable à hauteur de 30 %
- Demande de subvention F.D.A.L. 2022 (Fonds Départemental Action Locale)
Voirie, toit de la mairie, chauffage de la gare : subvention 25 à 30 000 €
- Demande de subvention F.R.I. 2022 (Fonds Régional Intervention)
Toit de la mairie et chauffage de la gare

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le maire lève la séance à 23 h 59.

Christophe PILLON
Maire de La Bastide de Sérou

